

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 24 (1888)
Heft: 17

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE

XXIV^e Année.



1^{er} SEPTEMBRE 1888.

N^o 17.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Questions mises à l'étude pour le Congrès de 1889. — Pédagogie française. — Les courses scolaires (suite). — Correspondance. — **Vaud** : Commissions d'école et inspecteurs locaux (fin). — Sur une question vaudoise résolue. — **Genève** : Les travaux manuels dans les écoles de Genève (suite). — **Jura bernois** : De la revision des livres de lecture. — PARTIE PRATIQUE : Questions d'examens.

QUESTIONS MISES A L'ÉTUDE

par le Comité central de la Société des instituteurs de la Suisse romande, pour le congrès scolaire de 1889.

Comme l'annonçait le compte rendu publié dans notre numéro 12, le Comité central a adopté pour les discussions du prochain congrès pédagogique de Lausanne les deux questions suivantes :

Première question.

- « a) Est-il désirable que l'école primaire soit la base et
- » la pépinière des établissements secondaires classiques et
- » spéciaux : collèges classiques, écoles industrielles (collè-
- » ges français), écoles supérieures de jeunes filles ?
- » b) Les programmes de l'enseignement primaire et ceux
- » de l'enseignement secondaire de nos divers cantons per-
- » mettent-ils aux parents de laisser leurs enfants à l'école
- » primaire assez longtemps pour juger des aptitudes de
- » ceux-ci à faire des études secondaires et supérieures, soit
- » classiques, soit spéciales ?

» c) Si non, quelles modifications devraient être apportées
» à l'organisation et aux programmes des établissements
» primaires et secondaires, pour établir entre eux une cor-
» relation rationnelle ? »

Seconde question.

« a) Quel but doit avoir en vue l'enseignement du dessin
» dans les écoles primaires et secondaires de la Suisse
» romande ?

» b) Quel est l'état actuel de cet enseignement dans ces
» écoles ?

» c) Quelles lacunes présente-t-il et quels seraient les
» moyens propres à y remédier ?

» d) Les maîtres sont-ils suffisamment préparés pour don-
» ner cet enseignement ? Si non, quelles mesures convien-
» drait-il de prendre pour assurer cette préparation ? »

Le choix de ces questions se justifie par leur opportunité autant que par leur incontestable importance. Dans bien des cantons suisses, la corrélation de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire est un fait accompli ; dans d'autres, la question s'agite. Elle est également discutée un peu partout et, en Allemagne, il s'est formé dernièrement une société qui poursuit l'idéal de l'école unique. On paraît assez généralement désirer, dans l'intérêt des études, aussi bien que dans celui des relations des diverses classes de la société, plus d'unité entre l'instruction publique primaire et secondaire. La Société des instituteurs de la Suisse romande est particulièrement bien placée pour étudier cette question avec toute l'ampleur qu'elle comporte.

Quant à l'enseignement du dessin, on peut se demander s'il occupe dans nos écoles populaires une place en rapport avec les services que sont appelés à lui demander tous ceux qui s'occupent d'industrie et de travail manuel. Il y a plusieurs années déjà, les départements de l'Instruction publique de la Suisse romande avaient ouvert un concours pour la publication d'une collection de modèles de dessin destinée aux écoles primaires ; ce concours n'a pas donné de résultat, attendu qu'aucun des travaux soumis au jury ne fut jugé satisfaisant. Ce fait ne prouve-t-il pas que la question mérite une étude sérieuse et que notre Société rendrait un service signalé si elle parvenait à la résoudre d'une ma-

nière pratique ? Les discussions auxquelles donne lieu l'introduction du travail manuel à l'école ont fait ressortir encore davantage les déficiences de l'enseignement du dessin et donnent à cette étude une véritable actualité.

Les directeurs de l'Instruction publique des cantons romands ont été nantis du choix de ces questions et ils y ont fait un accueil très encourageant. Les comités des sections cantonales en ont également reçu communication.

En les rendant publiques, le comité en recommande vivement l'étude à tous les membres de la Société romande, ainsi qu'à toutes les personnes qui s'occupent d'éducation et qui, par leurs connaissances générales ou spéciales, peuvent contribuer à donner à ces questions une solution conforme aux besoins de nos écoles et capable de marquer une nouvelle étape dans la voie du vrai progrès.

Le comité fera connaître prochainement les noms des rapporteurs généraux et la date à laquelle les travaux devront leur être parvenus.

Le Comité directeur.

Pédagogie française.

La culture de la mémoire ; — les branches principales et les branches accessoires de l'enseignement primaire ; — la réforme orthographique.

La *Tribune* de Paris, organe des instituteurs et institutrices (5^e année, 15 juillet), publie un article instructif sur la culture de la mémoire et distingue avec justesse trois espèces d'exercices :

- 1^o Les récits ;
- 2^o La récitation ;
- 3^o Les résumés.

Le premier de ces exercices est, selon l'auteur, M. Calvat, instituteur dans le département des Hautes-Alpes, le plus important et le principal facteur de l'instruction et de l'éducation.

Le *récit* a certainement une valeur réelle et l'emporte sur la récitation, qui *peut être* un pur mécanisme. Mais elle peut être aussi, et M. Calvat le dit lui-même, une précieuse source de vocables, d'expressions, d'idées, sans parler de son utilité pour la formation du style proprement dit. Cependant le *résumé*, que l'on nomme aussi compte rendu, n'a pas une moins grande importance que le récit. Il soutient moins à l'imagination, mais excite, développe, enrichit l'intelligence et le jugement.

— Dans le même numéro de la *Tribune*, nous voyons un autre instituteur demander qu'on donne plus de temps aux branches de l'enseignement principales et indispensables. Mais comme à la lecture, à l'écriture, à la langue, au calcul, l'auteur parle de joindre l'histoire, la géographie, l'instruction civique, il ne resterait comme branches accessoires que les notions de physique et d'histoire naturelle, la géométrie usuelle, le dessin, le chant et le travail manuel. Le dessin alternerait avec l'écriture. Le chant et le travail manuel ne prendraient qu'une heure par semaine. Cette distribution des heures ne nous paraît pas heureuse. Qu'est-ce que l'on peut faire en une heure de travail manuel par exemple ? Le dessin n'est pas non plus apprécié à sa valeur.

— Nous avons parlé dans l'un de nos derniers numéros du savant article de M. Darmestetter sur la *réforme orthographique* paru dans la *Revue pédagogique* du 15 juin. « Tous » les esprits sensés, dit l'auteur, sont d'accord à réclamer » cette réforme. Il y va des intérêts les plus chers de notre » langue. »

Comme le faisait observer dans une conférence tenue cette année aux Brenets un instituteur Neuchâtelois¹, cette réforme est réclamée en Suisse, comme en France, en Belgique, en un mot dans tous les pays de langue française. Mais, ainsi que nous le disions déjà au début de la question, ce n'est pas de nous, Suisses romands, que peut venir la décision. Il faut que la France prenne l'initiative. Si quelqu'un avait encore besoin d'être convaincu de la nécessité de cette réforme orthographique, il en trouverait d'abondantes preuves dans l'article de M. Darmestetter, où l'irrégularité, l'incohérence des rapports entre les sons vocaliques et leur représentation dans l'écriture sont clairement démontrées. « Rien de compliqué, dit M. D., comme notre » système de graphie ; à première vue, il ne semble re- » connaître d'autre principe que l'arbitraire. »

D'où vient cela ? M. D. en indique comme cause principale l'altération apportée à l'orthographe primitive par la pédanterie des lettrés du XIV^e siècle, qui ont voulu absolument remonter à l'étymologie latine et grecque ; car l'orthographe antérieure était plus conforme à la prononciation. On écrivait à peu près comme on parlait. Exemple : le mot *abbé* s'écrivait, non avec deux *b*, mais avec un seul : *abé*.

¹ M. Albin Perret, dont la conférence a paru à Cernier et forme 36 pages.

Les savants du XIV^e siècle ont voulu qu'on écrivît avec deux b, parce qu'en latin (abb...) ce mot s'écrit ainsi.

Vint un moment où il y avait une véritable anarchie dans l'orthographe. Il y a une édition du *Gargantua* de Rabelais où le mot huile est écrit de trois manières dans huit lignes (huile, huyle, huille).

Cependant l'ancienne tradition graphique n'était pas morte et trouvait au sein de l'Académie française des interprètes et des champions dont le plus illustre était Bossuet. Mais la majorité tenait pour l'orthographe qui, selon son expression, « séparait les savants des ignorants, » c'est-à-dire pour la graphie étymologie. On se rappelle ici involontairement :

« Les sots savants plus sots que les sots ignorants »
de Molière.

Le grand comique devait être naturellement du parti de la raison, comme on le voit dans les *Précieuses Ridicules*, et Richelet, dans son hardi et curieux dictionnaire, n'hésite pas à supprimer des lettres inutiles. Il dit « acabler » pour accabler, « école » pour eschole, « apporter » pour apporter.

Mais l'Académie avait prononcé et on s'inclinait devant son arrêt. Il y eut cependant une tentative de réaction. Dans son dictionnaire de 1740, l'Académie osa remplacer « bienfaiteur » par bienfaiteur, moy par moi, icy par ici, sçavant par savant. Ces réformes atteignirent 5000 mots de la langue française sur 20 000¹.

En 1762, nouvelle hécatombe de lettres inutiles et surannées. De throsne, l'Académie fait trône, de scholastique, scolastique ; on écrit patriarcal au lieu de patriarchal, chimie au lieu de chymie, éclore au lieu d'éclorre.... Mais ce n'était là qu'une réforme restreinte, inconséquente et qui n'affranchissait pas la langue du joug de l'étymologie.

Mais laissons là l'histoire de l'orthographe pour voir ce que M. Darmestetter propose. C'est une réforme prudente, mais considérable, trop considérable pour être reproduite ici *in extenso*.

Cette réforme consisterait : 1^o Dans la simplification de l'alphabet, comme à remplacer le th par t. On écrirait comme

¹ M. Darmestetter ne nous dit pas combien elle en compte aujourd'hui. Croirait-on que lorsque quelques-uns parlent de 30 000, d'autres évaluent à 100 000 les vocables de notre langue ? Il faut croire qu'ils y comprennent les termes parisiens et d'argot dont notre langue va s'enrichissant et se dépravant aussi chaque jour.

Voltaire : orthographe, philosophie, physique comme l'Académie l'a fait elle-même pour trône, chimie.

On simplifierait la grammaire ; ainsi d'abord pour la formation du pluriel, le mot heureux s'écrirait au masculin *heurus*, ce qui amènerait naturellement le féminin *heuisse* ; de même pour jaloux, jalouse. Le verbe pouvoir ferait : je peux, tu peux, il peut, etc. M. Darmestetter voudrait supprimer le *c* sifflant et qu'on écrivît *isi*, *nasion* au lieu de *nacion*, et *démocrasie* au lieu de *démocracie*, que d'autres voudraient substituer à *nation* et *démocratie*.

2° On supprimerait les lettres inutiles comme il a été dit plus haut et *dompter*, par exemple, s'écrirait *domter*, comme le voulait Bossuet, ou même *donter* que préférerait notre auteur.

Notant les variantes de la prononciation, M. D. nous montre Paris prononçant aujourd'hui *indémniser* le mot que l'on prononçait il y a trente ans *indamniser*. Le mot grammaire, qui se prononçait gram-maire, se prononce grammaire en faisant sonner les deux *m*. Cependant on dit encore constamment et non constamment. Mais nous ne sommes pas loin du temps où on prononcera ainsi et où on dira comp-ter au lieu de compter. C'est la langue écrite qui s'imposera à la génération à venir.

« L'enseignement de la langue, conclut M. Darmestetter, » sera ainsi facilité et l'instituteur sera débarrassé de la » tie la plus lourde de son fardeau. L'enfant, arrêté moins » longtemps à l'étude de faits extérieurs, abordera plus à » loisir et avec plus de fruits l'étude de la langue. La dictée » orthographique deviendrait à peu près inutile. Quelle éco- » mie de temps ! Simplifiée pour les enfants, l'étude de la lan- » gue le serait de la même façon pour les étrangers.... La » complication de notre orthographe est une des grandes » difficultés auxquelles se heurtent maîtres et élèves. Ren- » dons cette étude plus facile. »

En appelant de tous ses vœux la réforme proposée par lui, M. D. semble espérer que l'Académie s'en occupera, y procédera méthodiquement et qu'elle sera acceptée par l'opinion publique. Mais un homme de lettre distingué de Paris, qui n'appartient pas aux reculars et auquel nous parlions de la question de la réforme, prétend qu'elle ne s'agit que dans un cercle restreint, que les écrivains ne sont pas prêts à s'y rallier et que les opinions même des partisans ne s'ac-

cordent pas et qu'il coulera beaucoup d'eau sous les ponts de la Seine avant qu'on puisse arriver à un résultat pratique. Beaucoup même d'écrivains en vue ne veulent pas en entendre parler, disant que la langue est affaire d'usage et non de logique, et qu'ils ne retourneront pas à l'école pour apprendre une nouvelle orthographe. *Sub judice lis est.* Le juge, c'est l'opinion publique. A. D.

Les courses scolaires et leur importance pédagogique.

(Dédié aux jeunes instituteurs.)

(Suite.)

Un autre danger que je signale dans ce chapitre c'est celui que la classe court de se voir prise par un orage. La *pluie* en elle-même est déjà un inconvénient grave, à cause des habits qu'elle détériore en les mouillant et à cause des refroidissements qu'elle peut causer ; mais c'est bien autre chose si l'*orage* se met de la partie ; il n'est plus alors question de s'abriter sous un arbre, et, si quelque maison ne se trouve pas dans le voisinage, la classe est bien à plaindre.

On peut plus ou moins éviter ce danger en ne se mettant en route que par le beau fixe ; il est rare qu'on se trouve pris par la pluie sans que la chose ait pu être prévue au moins quelques heures à l'avance ; on aura donc bien souvent le temps de gagner un abri. Les orages se produisent plus subitement que la pluie, mais ils sont aussi de bien moindre durée.

— La première chose à faire est donc de rester chez soi quand le temps n'est pas sûr ; si, une fois en course, l'instituteur voit le temps se brouiller, il connaît exactement la route à suivre puisqu'il doit l'avoir parcourue au moins une fois à l'avance, et il verra s'il a le temps de gagner le prochain village ou la prochaine ferme avant que la tempête éclate ; si oui, on se met en route ; si non, il est préférable de perdre un certain temps à attendre dans un abri plutôt que de voir la classe entière essuyer une averse.

— Enfin, si l'orage éclate inopinément, sans avoir été prévu en aucune manière, la classe devra s'éloigner des forêts, des arbres isolés surtout et gagner en toute hâte la maison la plus proche ; dans les cas d'orage intense et très rapproché, il faut avoir bien soin de ne pas courir, malgré la pluie.

Un dernier danger consiste dans le grand nombre de *cabarets* et d'*auberges* qu'une classe rencontre sur son chemin ; les accidents qui en résultent sont l'ivresse d'un ou de plusieurs élèves par suite d'absorption de liqueurs fortes ou de vin, ou un refroidissement grave après l'absorption de boissons glacées telles que la bière ; j'ai même vu, alors que j'étais encore élève, plusieurs de mes camarades acheter et boire de l'absinthe dans des courses scolaires puis rentrer ivres en ville. — Je puis dire que rien de pareil ne s'est jamais produit dans les nombreuses courses scolaires que j'ai dirigées et où je n'ai jamais eu à déplorer le plus petit accident de ce genre.

Le moyen d'éviter le danger que présentent les auberges et cabarets, c'est d'en interdire l'entrée d'une manière absolue à tous les élèves prenant part à la course. Il est évident que le maître doit le premier se soumettre à cette règle ; il ne peut pas défendre à ses écoliers ce qu'il fait personnellement.

ment au même instant. Si plusieurs classes font une course en commun, les instituteurs doivent rigoureusement s'abstenir d'aller s'asseoir dans une auberge en laissant leurs élèves seuls et sans surveillance ; c'est pour avoir été souvent témoin de faits semblables que je tiens à profiter de l'occasion qui m'est offerte pour les condamner énergiquement. Il faut cependant faire une exception en faveur du but de la course ; quand la classe, fatiguée et altérée, a atteint le but de sa promenade, on peut autoriser les élèves à faire quelques achats à l'auberge, en désignant à l'avance ce qu'ils veulent se procurer ; on doit alors s'entendre avec le tenancier du débit pour l'inviter à ne vendre aux élèves ni liqueurs fortes, ni même du vin en trop grande quantité ; je n'ai jamais autorisé mes élèves à acheter autre chose que des sirops. Même dans ce dernier cas, le maître n'entrera dans l'auberge que pour acheter ce qu'il désire, après quoi il viendra consommer ses provisions au milieu de ses élèves qui ne seront ainsi jamais laissés sans surveillance. Celui qui entreprend une course scolaire ne doit pas le faire pour sa satisfaction personnelle, mais bien plutôt pour procurer du plaisir à ceux qu'il conduit.

Tels sont les principaux dangers que peut courir une classe dans une course scolaire, il y en aurait bien d'autres encore, danger de perdre des élèves qui s'égareront, dangers provenant des campagnards souvent grincheux et souvent aussi irrités par nos petits polissons qui leur manquent de respect, qui foulent leurs récoltes ou qui jettent des pierres dans les champs et les jardins, et ainsi de suite. Malheureusement la place et surtout le temps dont je dispose ne me permettent pas d'allonger ce chapitre ; je crois du reste avoir traité les principaux dangers ; les derniers que je viens d'indiquer sont de moindre importance et peuvent facilement être évités.

L. BENOIT.

(La fin au prochain numéro.)

CORRESPONDANCE

Genève le 3 août 1888.

Monsieur le rédacteur,

En vous remerciant d'avoir inséré ma lettre dans le dernier numéro de *l'Éducateur*, je vous prie de rectifier une petite erreur qui s'est glissée à la 3^e ligne de la page 256, et rend la phrase incompréhensible ; au lieu de : une phrase qui m'était, il faut : *une phrase d'une langue* qui m'était et qui m'est encore complètement étrangère.

Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma respectueuse considération,

L. CHALUMEAU.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

Commissions d'école et inspecteurs locaux.

(Fin.)

Supposons les inspecteurs établis et voyons, sans trop craindre les détails, mais en prenant toutefois deux exemples seulement, ce que la

réalité amènera. La question est celle-ci : nommer un *bon* inspecteur où se trouvait une *bonne* Commission.

Commune A. Plusieurs citoyens possèdent les qualités nécessaires ; honorabilité, capacités, dévouement, tout est réuni. L'un d'eux, le citoyen Jean, est même président de la Commission depuis plusieurs années déjà ; sa compétence est reconnue ; il est au courant des devoirs de la charge ; il est fait aux relations avec la municipalité et avec l'autorité supérieure, et l'une et l'autre apprécient ses services et son concours intelligent.

Ici, une parenthèse : Jean, comme président de la Commission d'école, a toujours fourni au Département de l'Instruction publique des renseignements d'une exactitude irréprochable ; dès qu'il y était appelé, il s'acquittait de ce devoir avec toute la promptitude désirable. Cependant M. Besançon pense qu'il faut pour cela un inspecteur. — Poursuivons. Aux précieuses qualités de notre digne président s'unit l'avantage d'une position à part : situation financière, domicile, genre d'occupation, etc., tout lui donne l'indépendance ; rien ne le lie à son entourage.

Le citoyen Jean est nommé inspecteur communal. Il accepte. On peut être sûr que tout ira parfaitement bien.

Ce résultat donne raison à M. Besançon.

Commune B. (Toujours le même problème : remplacer une bonne Commission par un bon inspecteur.) Le citoyen Louis, de cette localité, est tout le portrait de l'ami Jean, de A. Il est également honorable, capable et dévoué ; il est aussi président de la Commission d'école et très apprécié comme tel. Comme Jean, il est donc tout désigné : Louis est nommé inspecteur.

Mais si les qualités de ces deux hommes sont les mêmes, leur position, à chacun dans sa commune, est différente. Jean est sous ce rapport au bénéfice de circonstances exceptionnelles qui lui assurent la liberté d'action et faciliteront sa tâche ; Louis n'a pas le même privilège : il est lié aux habitants de l'endroit comme le sont généralement entre eux les membres de cette communauté qui se nomme un village. Il partage la jouissance du four et de la fontaine — et ce sont des endroits où il ne fait pas bon quand certaines langues se croient en droit de vous passer au crible ; avec un propriétaire, il est associé pour les labours ; avec un autre, il possède un pressoir ; avec plusieurs, il a des arbres indivis et des fruits à partager, etc... Puis il y a la parenté et les alliances : Louis est de l'endroit, son épouse en était déjà, ses filles y sont mariées et son fils va y prendre femme. — Que d'attaches diverses ! Et qu'il est difficile, dans de telles conditions, de remplir des fonctions aussi délicates que celles d'inspecteur d'école ! fonctions dont l'exercice touche à tout le monde et dont la responsabilité n'est plus du tout partagée. — Être président de la Commission ou être inspecteur, ce n'est, en effet, pas la même chose ; la différence est considérable, surtout en face du public.

Louis pèse la difficulté ; il considère que, même en étant juste et consciencieux — peut-être surtout parce qu'il voudra l'être — il éprouvera des désagréments de toute sorte ; il pense à l'appui qu'il devra au régent, à la fermeté qu'il aura à déployer en faveur de la loi et du bon ordre ; il se demande tout ce qui pourra résulter d'un conflit sans cesse renouvelé entre ses devoirs d'un côté et ses affections ou ses intérêts de l'autre. Je ne puis accepter, se dit-il enfin : vouloir le bien et ne pas être libre de le faire ! Non : mieux vaut ne pas être inspecteur !

Il refuse.

D'autres citoyens de la commune B sont qualifiés pour être inspecteurs. On appelle David. Le choix est excellent. David refuse, et pour les mêmes motifs que Louis. Pierre fait de même, et François aussi. — C'est tout ; il n'y a plus de bois pour un *bon* inspecteur. Impossible de résoudre le problème.

Cette fois, le résultat donne tort à M. Besançon. Et cependant la supposition ci-dessus n'exagère pas les difficultés : beaucoup de lecteurs de l'*Educateur* connaissent probablement des hommes dont la position est absolument semblable à celle de Louis. Elle n'a rien d'étroit non plus : le choix pouvait porter sur quatre personnes, et la réalité ne sera pas toujours aussi large.

Or il est à craindre que le cas de la commune B ne soit assez fréquent, plus fréquent que celui de la commune A. Si donc, où se trouvent les éléments d'une bonne Commission on ne pourra souvent trouver un bon inspecteur, il faut garder la Commission. Quant à trouver un bon inspecteur où l'on n'a pu former une bonne Commission, ce n'est admissible qu'à titre d'exception bien rare.

C'est en ceci, du reste, que se résume toute la possibilité du système de M. Besançon : trouver un bon inspecteur. La chose valait la peine d'être examinée en détail. Et plus on y réfléchira, plus on se convaincra que le problème peut fort bien devenir insoluble *même où il existe une bonne Commission*. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'il suffit parfois d'un bon président pour qu'une Commission soit bonne, mais que — on l'a vu plus haut — tel citoyen acceptera la présidence de la Commission, qui ne pourra ni ne voudra être inspecteur.

Un titulaire se trouvera toujours, on n'en saurait douter. Même la commune B aura son homme ; mais quel homme, puisque les seuls vraiment capables ont dû refuser leurs services ! Un incapable, alors, un tracassier, quelque sot prétentieux ! que sait-on ? peut-être encore quelque fatigant personnage, mouche du Coche et petit despote en même temps, qui prétendra toujours « faire aller la machine, » et sera, en toute occasion, plus importun qu'utile.

Deux mots seulement d'une éventualité importante ou sans importance, agréable ou désagréable, suivant les goûts. Des goûts et des couleurs il ne faut pas disputer, rappelle M. Besançon. Des cas assez nombreux se présenteront où l'homme qui paraîtra le mieux placé pour cet inspectorat sera le pasteur. Certainement, beaucoup de pasteurs seront d'excellents inspecteurs ; mais, sans vouloir offenser personne, on peut dire qu'il y a parmi eux, comme parmi tous les hommes, de très grandes différences de caractère et d'aptitudes. Il serait donc regrettable que le titre seul de pasteur pût constituer une sorte de droit aux fonctions d'inspecteur. Ce titre, tout honorable qu'il est, ne saurait suffire ; et ce qu'il faut considérer avant tout, ce sont les qualités de l'homme.

*
* *

Récapitulons pour conclure :

1. Des Commissions d'école s'effacent parfois pour laisser agir un bon instituteur. C'est moins un oubli de leur devoir qu'une manière de le comprendre. — Le même fait se présentera avec le système des inspecteurs communaux.

2. S'il y a de mauvaises dispositions et de l'autoritarisme chez certaines Commissions, il s'en trouvera chez certains inspecteurs, et le mal sera pire.

3. Il peut y avoir des Commissions négligentes et de nulle valeur, mais elles constituent une exception. — La même exception pourra se produire parmi les inspecteurs ; elle ne sera ni plus ni moins regrettable.

4. Pour remplir les fonctions d'inspecteur, les qualités personnelles ne suffisent pas ; il faut encore l'indépendance.

Même où l'on peut former une bonne Commission d'école, il sera souvent impossible de trouver un bon inspecteur.

5. Le choix de l'inspecteur étant restreint aux personnes de position indépendante plutôt qu'aux personnes qualifiées, on manque des meilleures garanties quant à la valeur des nominations.

Conclusion : Les Commissions d'école doivent être maintenues.

* * *

Une remarque seulement. Cette conclusion ne fait que poser le principe du maintien des Commissions ; elle ne combat nullement les améliorations. On doit reconnaître avec M. Besançon que tout n'est pas pour le mieux dans la meilleure des institutions. Il est nécessaire d'augmenter la responsabilité des Commissions d'école et de leur donner, en matière de discipline, de répression des absences, etc., une compétence plus étendue. — Mais ici vient se placer une question : La création de Commissions de district entraînera-t-elle un changement dans les attributions et le rôle des Commissions locales ? Une réponse affirmative pourrait modifier notablement les opinions au sujet de ces dernières.

L. M.

Sur une question vaudoise résolue.

M. Alliévo persiste à parler d'attaques dont il aurait été l'objet de ma part.

C'est là une pure affaire de personnage en scène qui ne produit d'illusion pour personne. J'ai visé le premier des trois articles auxquels sa brochure a donné lieu et nullement le contenu de cet opuscule. Il ne me forcera pas, je l'espère, à recourir aux citations et voudra bien s'en prendre à son commentateur des appréciations, à coup sûr étrangères à sa brochure, qui ont provoqué mon article du 15 février.

Lausanne, le 8 août 1888.

E. TROLLIET, régent primaire.

GENÈVE

Les travaux manuels dans les écoles de Genève.

(suite.)

L'exposition organisée à l'issue du cours normal présentait des travaux assez variés en papier, cartonnage, fil de fer, bois.

Le papier comprenait une série *d'exercices de pliage*, représentant le développement méthodique des figures géométriques en commençant par les plus simples : carré, rectangle, losange, parallélogramme, hexagone, octogone, etc., les diverses sortes d'angles, division des angles, évaluation en degrés.

Le *cartonnage* continuait les exercices géométriques du pliage en per-

mettant la construction des solides les plus connus : tétraèdre, hexaèdre, octaèdre, dodécaèdre, icosaèdre.

A côté des solides géométriques, qui représentent le côté scientifique de l'enseignement, se trouvaient quelques objets usuels : porte-cahiers, carnets, porte-allumettes, un livre d'école relié, etc.

Durant le cours, les instituteurs ont reçu tous les renseignements désirables sur les matières à employer, qualités et défauts du papier et du carton ; préparation et emploi des diverses espèces de colle, etc ; ce sont des détails dont la connaissance est indispensable pour réussir.

Les *travaux en fil de fer* étaient les moins nombreux ; ce ne sont cependant pas, à mon avis du moins, les moins importants. Il y avait des chaînes, des torsades, quelques objets : crochets, chevalets pour photographies, porte-lettres. Plusieurs de ces objets étaient présentés par M. Gilliéron, l'enseignement des travaux en fil de fer n'ayant pris qu'une ou deux leçons.

Le *bois* constitue toujours la partie principale des cours normaux de travaux manuels ; c'est le travail du bois qui offre le plus d'attrait aux maîtres.

On voit reparaître les solides géométriques comme application des éléments : l'angle droit se trouve dans le parallélépipède, puis vient le prisme octogonal, le cylindre, etc. ; ces pièces sont exécutées d'après des modèles mathématiquement exacts.

Voici tous les assemblages : mi-bois, à enfourchement simple, à enfourchement avec onglet, à tenon et mortaise, à queue d'aronde, à queue perdue, assemblages obliques, croix de St-André, etc.

Les assemblages ont été dessinés d'abord et exécutés ensuite en bois de sapin, au moyen d'objets qui en permettaient l'application : un cadre à photographies, un banc, etc.

L'objet le plus important de l'exposition était un coffret en forme de livre, pour lequel ont été employés le bois, le carton et le papier.

Les exercices à la scie à refendre, à découper, à araser qui complétaient l'enseignement de ce cours permettront à ceux qui l'ont suivi de confectionner une foule d'objets même assez compliqués tels que meubles à tiroirs, coffrets, cadres, etc.

Nous ne saurions donc qu'approuver le point de vue du Comité de la Société des travaux manuels qui, en organisant le cours aux instituteurs, a eu beaucoup moins pour but de confectionner certains objets que de préparer nos maîtres d'une façon assez sérieuse pour qu'ils puissent donner à leurs élèves un enseignement à la fois pratique et raisonné.

A côté des travaux exécutés dans le cours normal se trouvaient ceux des élèves de l'Ecole professionnelle nouvellement créée.

Les objets, exécutés d'une façon irréprochable, sous l'habile direction de M. Revaclier, se composaient : d'une boîte rectangulaire en carton, recouverte de papier intérieurement et extérieurement ; un porte-cahiers, avec dos et onglet en toile ; un porte-allumettes, avec dorures ; une boîte à timbres-poste à compartiments, avec couvercle à charnières ; une collection de solides géométriques semblables à ceux exécutés au cours normal ; un étui cylindrique à gorge et avec couvercle ; une corbeille hexagonale garnie intérieurement de papier de couleur avec filets dorés ; enfin, une corbeille porte-cartes à fond elliptique, le pourtour intérieur était divisé en 22 cartouches égaux renfermant chacun l'écusson d'un canton, tandis que l'écusson fédéral formait le fond.

Ces objets, tous dessinés par les élèves avant l'exécution formaient une application des notions de géométrie enseignées à l'école : rapport des rayons avec la circonférence, mesure des arcs de cercle, construction et division des polygones, de l'ellipse, etc. Cette petite exposition faisait honneur à l'école professionnelle.

Parmi les objets exposés par quelques classes primaires, ceux du degré supérieur de l'école du Grütli, dirigé par M. Favas, se distinguaient tout particulièrement. C'était une jolie collection de solides géométriques en carton, quelques corbeilles et quelques objets en bois exécutés au couteau : porte-plumes, couteaux à papier, etc.

Un cahier de dessin joint aux objets montre qu'ici, de même qu'à l'école professionnelle, les travaux manuels sont, comme cela doit être, l'application des notions de dessin et de géométrie.

A suivre.

B. D.

JURA BERNOIS

De la revision des livres de lecture.

I

Les livres de lecture obligatoires dans le Jura bernois sont 1^o *Livre de lecture pour le premier degré (I^{re} partie)*, par N. Jakob, professeur au progymnase de Bienne, 2^o *Livre de lecture du degré intermédiaire*, 3^o le *Trésor de l'Ecolier*, ces deux derniers édités chez F. Payot, à Lausanne. On emploie en outre dans la plupart des écoles le *Livre de lecture pour le premier degré (II^e partie)*, par N. Jakob, mais cet ouvrage n'est pas obligatoire. Il est question, depuis quelque temps, de soumettre tous ces manuels, composés l'un après l'autre, à des époques différentes, à une revision définitive afin d'obtenir des manuels bien pondérés, simples, qui répondent autant que possible à tous les vœux du corps enseignant. C'est pour ce motif que la Société des instituteurs jurassiens a mis à l'ordre du jour de sa prochaine réunion à Neuveville la revision des livres de lecture.

La commission des moyens d'enseignement s'était déjà adressée aux conférences de district pour avoir leur opinion dans cette question. Des rapports très intéressants ont été présentés, mais les avis sont encore partagés et nous croyons que la revision ne peut se baser sur les derniers travaux des conférences, et qu'une nouvelle étude est encore nécessaire. Ce point de vue est aussi celui du synode de cercle de Courtelary qui a entendu sur ce sujet un excellent résumé de son président, M. Mercerat, membre de la commission des moyens d'enseignement.

C'est en nous basant sur les notes de M. Mercerat que nous chercherons à dégager les améliorations qu'on réclame dans tous les districts de celles qui ne sont qu'accidentelles ou qui ne résultent que d'un point de vue exclusif. Nous nous en tiendrons pour aujourd'hui au livre de lecture intermédiaire; nous reviendrons plus tard sur le *Trésor de l'écolier*.

Le livre de lecture par Gobat et Allemand a vu le jour en 1882; deux éditions ont été publiées. Il se divise en trois parties : I. *Devoirs de l'enfant et de l'homme*; II. *La patrie*; III. *La nature*.

Toutes les conférences sont d'accord pour recommander la conservation du *plan* qui, dit-on, est excellent. Seulement, comme le fait remarquer Porrentruy, il y a une lacune entre le deuxième livre de M. N. Jakob et le manuel du degré intermédiaire. Faut-il créer un nouveau manuel

intermédiaire obligatoire ou introduire des morceaux plus faciles dans le livre de Gobat et Allemand, ou faut-il ajouter des morceaux plus difficiles au livre de M. N. Jakob? La question se complique encore du fait que Delémont et Franches-Montagnes demandent, dans le manuel Gobat et Allemand, l'introduction de morceaux plus faciles pour la 4^e année scolaire, tandis que Neuveville voudrait dans le même ouvrage supprimer les morceaux trop simples.

On critique surtout dans la première partie du livre du degré intermédiaire le choix des *dialogues* (n° 45, par exemple) et de quelques *lettres*. On demande même la suppression des premiers. Il est en effet difficile de trouver des dialogues intéressants qui soient à la portée des jeunes enfants.

Courtelary, Franches-Montagnes et Neuveville veulent augmenter le nombre des *poésies*, propres à la récitation.

Delémont, Neuveville et Porrentruy proposent de *conserver* la rédaction actuelle pour l'*histoire*, sauf quelques modifications de détail; Moutier et Franches-Montagnes veulent *simplifier*, trouvant que plusieurs morceaux sont au-dessus de la portée des élèves; Courtelary voudrait *ajouter* quelques récits empruntés à l'histoire du Jura bernois.

Il a été question aussi d'ajouter à cette partie quelques notions d'*instruction civique* (Delémont, Franches-Montagnes, Porrentruy), mais les avis sont assez partagés à ce sujet.

La *géographie* convient à Courtelary, Moutier, Neuveville, Porrentruy; Delémont demande de *simplifier* cette partie et d'emprunter *une description au moins à chacun des districts du Jura*. Cette dernière remarque est appuyée par Franches-Montagnes qui voudrait *remanier* complètement cette partie et y faire entrer des notions de géographie locale, des voyages, des notes statistiques sur l'industrie, etc.

L'*histoire naturelle* a l'assentiment général. Si Franches-Montagnes demande la suppression de 3 morceaux (nos 67, 69 et 87 des travaux champêtres), Courtelary veut ajouter à l'histoire naturelle deux descriptions (l'*abeille* et la *fourmi*). Deux conférences trouvent que quelques morceaux sont un peu relevés.

Quant à l'*analyse logique*, Porrentruy demande, avec raison nous semble-t-il, que les termes employés dans le livre de lecture concordent avec ceux de la grammaire en usage dans les classes.

Le *lexique* doit être *révisé* et *complété*, d'après Courtelary, Moutier et Porrentruy.

On trouve que le livre de lecture du degré intermédiaire répond à son but, qu'il est conforme au *plan d'études*.

D'après Courtelary et Neuveville, la *reliure* du manuel est un peu faible; le choix des *caractères* est excellent, mais le *papier* pourrait être plus fort. Trois conférences demandent l'introduction de *gravures*. Une conférence demande que la Direction de l'instruction publique s'entende avec les autres cantons de la Suisse romande pour enrichir nos livres de lecture de nombreuses gravures. L'illustration de manuels scolaires est en effet très onéreuse. Il faut savoir gré à M. F. Payot, éditeur à Lausanne, des sacrifices qu'il a fait pour illustrer l'édition dite vaudoise du livre de lecture dont nous nous occupons, de manière à en faire un livre d'aspect très agréable. Nous conseillons aux instituteurs jurassiens qui seront chargés de présenter aux conférences de district, des rapports sur la revision des livres de lecture de comparer cette nouvelle édition avec celle qui est employée dans le Jura bernois.

H. GOBAT.

PARTIE PRATIQUE

Examens pour le brevet d'instituteurs primaires.

A. à Neuchâtel (juillet 1888).

DICTÉE (2^{me} série.)

Le Colisée.

La ville de Rome que, mes deux beaux-frères et moi, nous avons visitée il y a quelque temps, nous a vivement intéressés; nous y avons admiré bien des monuments remarquables, entre autres le Colisée qui fut, dit-on, commencé par Vespasien et continué par Titus. Je voudrais que, le soir, mesdemoiselles, chacune de vous pût contempler cet entassement monstrueux de blocs qui mesure près d'un demi-kilomètre de circonférence sur cinquante-deux mètres et demi de hauteur; on est confondu en face de ces travaux surhumains dont une description, fût-elle très bien faite, ne pourrait vous donner qu'une idée tout incomplète.

Les Juifs dont la dispersion avait commencé par le sac de Jérusalem, y ont travaillé par milliers comme l'avaient fait leurs pères aux fameuses pyramides d'Égypte. Il est vrai que par une sorte de coïncidence ironique, l'érection de ces masses de pierre sans pareilles fut plus que compensée sur le sol romain par les ruines qu'y accumulèrent l'incendie du Capitole et une catastrophe plus terrible encore, l'éruption du Vésuve qui eut lieu l'an soixante-dix-neuf de notre ère. On ne tarda pas à relever et à redresser tous les débris amoncelés au pied des collines romaines; quant aux cités ensevelies sous la lave et la boue du volcan napolitain, il devait s'écouler quelque dix-sept cents ans avant que leur squelette revît la lumière du jour.

Le théâtre de Pompée avait été inauguré par des jeux où l'on n'avait pas tué moins de cinq cents lions et de vingt éléphants; le Colisée reçut un baptême de sang plus gigantesque encore: dix mille captifs et cinq mille bêtes y furent égorgés devant une foule innombrable. Aujourd'hui le silence profond de ces lieux n'est plus troublé que par les pas d'un étranger, le cri d'un oiseau ou, à de certains jours, par la psalmodie nasillarde d'une procession qui, pour gagner les indulgences, s'en va baiser dévotement la croix dressée au pied de l'amphithéâtre.

La nature s'est emparée de cette ruine; elle y déroule ses festons et ses arabesques. Sur les pierres effritées, l'herbe et la ronce étalent de bizarres panaches et il y a là, ne vous en déplaise, une flore spéciale dans laquelle les observateurs, quels qu'ils soient, ont reconnu jusqu'à quatre cent vingt sortes de plantes différentes.

Les mystérieuses clartés de la nuit filtrent à travers les béantes fissures de ce géant; au-dessus apparaît la coupole bleue du firmament. Peut-être, s'il était intact, cet édifice produirait-il une impression tout autre et beaucoup moindre. L'œil s'y reposerait trop à l'aise sur des formes délimitées, sur des arêtes se reliant à d'autres arêtes; mais la barbarie du moyen âge a paré à cet inconvénient; il faut voir les terribles blessures qu'elle a faites à ce monstre dont les flancs gigantesques ont été horriblement mutilés et qui a subi ainsi la peine du talion.

Au point où en sont maintenant ces ruines, la destination de l'édifice est encore visible; elle l'est surtout dans les deux portes monumentales qui y donnent entrée, lesquelles s'ouvriraient devant le peuple-roi, l'une

pour la chair vivante destinée à le faire pâmer d'aise par ses convulsions, l'autre pour la chair morte, désormais hors d'usage si ce n'est pour les oiseaux de proie.

Rem. : Les mots les plus souvent mal orthographiés sont : *entr'autres* ou *entre autre* — *put* contempler — cet entassement monstrueux de blocs qui *mesurent* — *pourait* — *errection* — qui accumulèrent — *nazillarde* — *éfritées* ou *effritées* — quatre cent *vingts* sortes — *arrêtes* — *moyen âge* — *taillon* — *peuple roi*.

On a admis *ces masses de pierres* et on a écrit le mot *Colisée* à la planche noire. A. G.

Dans la dictée de la 1^{re} série, prière de corriger les fautes suivantes :

- | | | |
|--|------------|-------------------------|
| 1. <i>S'abiment</i> | au lieu de | <i>s'abiment</i> |
| 2. Sur un front de <i>montagnes</i> irrégulier | » | <i>montagne</i> |
| 3. <i>Le</i> plus souvent | » | <i>Les</i> plus souvent |
| 4. <i>D'autres</i> fois | » | <i>D'autre</i> fois |
| 5. La plupart <i>entraînent</i> | » | <i>entraîne</i> |

et dans les remarques :

On a admis *sirocco* ainsi que sur une paroi de *rocs* inclinée, et non *roc*.

LE MÊME.

B. A Lausanne. (Avril 1888.)

DICTÉE (*aspirants et aspirantes*.)

Avant de passer outre, permettez-moi de vous dire que c'est une étrange chose que Rome. A Rome, l'indigence, au lieu de se tenir à l'écart, vit côte à côte avec la richesse, qui l'admet dans sa familiarité, et l'une et l'autre doivent à cet étroit commerce je ne sais quel attrait de poésie qu'on chercherait vainement ailleurs ; ou, pour mieux dire, Rome presque tout entière n'est qu'un gigantesque village où sont semés au hasard et à profusion les magnificences des arts, les nobles édifices, les plus beaux palais et les plus belles basiliques qui se puissent voir. La campagne envahit de toutes parts la ville éternelle ; elle escalade ses antiques murailles démantelées, pénètre au cœur de la place, se répand dans les rues, monte à l'assaut des sept collines, s'y installe victorieusement ; les couronnes de bosquets, de jardins et les chaumières se mêlent aux palais, les vergers aux statues, les dômes de verdure aux coupoles des églises. De là un charme infini, pénétrant, qui n'a point de nom, quelque chose de doux à la fois et de sublime, de rustique et de solennel : l'églogue mariée à l'épopée. Sur le sommet du Palatin, comme au Forum, partout vous sentez la présence d'une divinité champêtre que n'effarouchent point les ombres errantes des Césars ; elle sourit à leur mélancolie, elle décore de pampres et de lierre leurs monuments décrépits, et ses regards rajeunissent ce vieux sol pétri de cendres où dorment trente siècles d'histoire.

ARITHMÉTIQUE

a. *Aspirantes*.

Une couturière pour dames achète une pièce d'étoffe longue de m. 58,50 et pour le prix total de fr. 204,75 ; avec cette étoffe, elle compte faire 9 costumes ; mais après avoir coupé une partie des 9, elle s'aperçoit qu'il lui manque pour chacun d'eux m. 1,60 qu'elle achète encore au même prix. Pour doubler chaque costume, elle emploie m. 2,95 d'une étoffe coûtant fr. 1,80 le mètre ; enfin, les fournitures et la façon s'élèvent aux $\frac{7}{9}$ du prix de l'étoffe et de la doublure réunies. Combien doit-elle revendre chaque costume pour gagner le 15 % du prix de revient ? Rép : fr. 68,816.

LIBRAIRIE F. PAYOT

1, rue de Bourg 1, Lausanne

Vient de paraître:

Etudes sur le XIX^{me} siècle, Giacomo Leopardi. — Les Préraphaélites anglais. — Richard Wagner et l'esthétique allemande. — Victor Hugo. — Garibaldi. — Les veristes italiens. — M. E. de Amicis. — La jeunesse de Cavour par Edouard Rod professeur à l'Université de Genève. Un volume in-123 fr. 50.

La Suisse inconnue par Victor Tissot. I De Paris à Chiavenna. — II L'Engadine. — III De l'Inn au Rhône. — IV Le Valais. — V Dans la Gruyère. Un volume in-12 3 fr. 50.

V A U D

Instruction publique et Cultes.

(SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE)

Un concours est ouvert pour la nomination d'une maîtresse d'études et d'ouvrages du sexe à l'école normale des filles.

Fonctions: 20 heures de leçons par semaine. Surveillance générale de l'établissement.

Avantages: 2000 francs par an pour toutes choses.

Les inscriptions seront reçues au Département de l'Instruction publique et des Cultes, jusqu'au 6 octobre, à 6 heures du soir.

J U R A B E R N O I S

MISES AU CONCOURS

Mervelier.	Classe supérieure; fr. 650. — Inscription jusqu'au 1 septembre.
Alle.	» » » 600. — » » 5 »
Cornol.	» moyenne; fr. 550. — » » » »
	» élémentaire fr. 550. — » » » »
Damvant.	» inférieure; fr. 550. — Inscription jusqu'au 5 septembre.
Fregiécourt.	» des trois degrés; 1000. — » » » »
Porrentruy.	» supérieure des filles; fr. 1150. — Inscription jusqu'au 5 septembre.
Miécourt.	» supérieure; fr. 650. — Inscription jusqu'au 5 septembre.
Epauvillers.	» inférieure; fr. 550. — » » » »
Neuveville.	» élément. mixte; fr 800. — » » » »
Nods.	» supérieure; fr. 1100. — » » » »
Moutier.	» III ^{me} ; fr. 1180. — » » 3 »

Erziehungsdirektion des Kantons Bern.

Aux instituteurs. On cherche un maître d'école pouvant faire de petits voyages durant les vacances du printemps et de l'automne. Bonnes références sont exigées.

ANT. RÆBER, distillateur,
Küssnacht (Schwiz)!

HENRI MIGNOT, éditeur

Pré-du-Marché 17, Lausanne.

Publications nouvelles:

La seconde jeunesse, journal d'un poète, par Virgile Rossel, 3 fr. 50.

Providence et foi, méditations sur quelques sujets bibliques, par C. Wagner-Groben, 3 fr.

Problèmes élémentaires de géométrie, par F.-L. Pasche. Nouvelle édition. Première partie, 1 fr.

Manuel d'histoire biblique, par

A. Montandon, pasteur. Quatrième édition, 1 fr. 20.

Seconds exercices de lecture, par C.-W. Jeanneret, 10^{me} édition, 1 fr. 20.

Petit vocabulaire avec premières leçons de choses et de grammaire, par le même. 7^{me} édition, 70 cent.

SOUS PRESSE:

Neiges d'antan, par T. Combe, avec illustrations par A. Bachelin et F. Huguenin-Lassaugnette.

Le livre du jeune homme, par un père de famille.

Les contradictions de la Bible.

Essai d'apologétique biblique, par Th. Gay, docteur en théologie.

TECHNIKUM du canton de Zurich à WINTERTHOUR

Ecole professionnelle pour l'enseignement de l'architecture, de la mécanique, de l'électricité industrielle, des arts industriels, de l'arpentage et du commerce.

Le semestre d'hiver commencera le 1^{er} octobre.

S'adresser à la Direction.

(M-6397-Z)

FABRIQUE DE CAHIERS EN TOUS GENRES

Grand assortiment d'articles d'écoles et de cahiers des 3 degrés de la Méthode romande d'écriture, rendue obligatoire par le département de l'Instruction publique. Editeur de la Méthode du *degré moyen* et des cahiers d'écriture ronde et gothique d'après M. H. Otth, professeur de calligraphie.

J. Guilloud, Pépinet 4, Lausanne.

Recueil des questions de calcul écrit et de calcul mental proposées dans les examens fédéraux des recrues, durant les années 1880-1887, publié par deux experts pédagogiques. Prix 50 centimes.

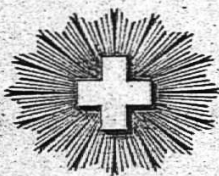
Sous ce titre, la librairie Payot vient d'éditer une brochure de 36 pages, contenant 425 questions de calcul écrit et 117 questions de calcul mental avec les réponses. Ces questions sont classées d'après la note qui était attribuée à chacune d'elles et montrent ainsi les exigences des examens des recrues.

Cette publication sera précieuse pour les jeunes gens qui se préparent aux examens et qui tiennent à les subir honorablement; elle rendra également d'excellents services dans les cours complémentaires, ainsi que dans les écoles primaires où elle viendra ajouter à la variété déjà grande des questions d'arithmétique dont le choix s'épuise si rapidement. F. R.

XXIV^e ANNÉE

LAUSANNE

N^o 18.



15 septembre 1888.

PRIX D'ABONNEMENT

PRIX DES ANNONCES

Pour la Suisse 5 fr. par an.

Pour l'Etranger 6 fr. ,

La ligne ou son espace. 20 centimes.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r **Alex. DAGUET**, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédauteur en chef*.

M. F. Roulin, secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne, *sous-rédacteur*.

L'Éducateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La Rédaction en donne un compte rendu s'il y a lieu.

Adresser

A. M. **Daguet**, à Neuchâtel, tout ce qui se rapporte à la partie générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.

A. M. **Roulin**, à Lausanne, ce qui concerne la partie pratique, les correspondances et renseignements divers.

A. M. **Beausire**, à Lausanne, tout ce qui concerne les abonnements, les annonces et l'expédition du journal.

GÉRANCE ET ANNONCES :

M. **L. Beausire**, secrétaire au Département de l'Instruction publique.

Comité central. VAUD : MM. **Roux**, **Colomb**, **Hermenjat** et **Trolliet**. — NEUCHÂTEL : MM. **Villommet**, **Miéville** et **Latour**. — GENÈVE : MM. **Charrey** et **Thorens**. — JURA BERNOIS : MM. **Mercerat**, **Péquegnat** et **Breuleux**. — FRIBOURG : M. **Ducotterd**. — VALAIS : M. **Bruttin**. — SUISSE ALLEMANDE : M. **Gunzinger**.

Comité directeur : MM. **L. Roux**, directeur des Ecoles de Lausanne, président. — **L. Gagnaux**, contrôleur des Ecoles de Lausanne, vice-président. — **A. Gaud**, instituteur à Lausanne, secrétaire. — **L. Beausire**, secrétaire au Département de l'Instruction publique, gérant. — **L. Pelet**, instituteur à l'Ecole industrielle cantonale, membre.

Suppléants : MM. **Roulin**, secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne. — **Dupraz**, directeur de l'Ecole supérieure communale de Lausanne. — **Grasset**, instituteur à Lausanne.

LAUSANNE

IMPRIMERIE Ch. VIRET-GENTON

1888

Avis du Gérant de L'ÉDUCATEUR

Les réclamations de nos abonnés étant le seul contrôle dont nous disposions, nous les prions de vouloir bien nous aviser immédiatement de toute irrégularité dans la réception du journal.

VAUD Concours primaires.

RÉGENTES

Corcelles s/Chavornay. Classe enfantine et d'ouvrages ; fr. 500. — Examen le 29 septembre, à 8 heures.

Lonay. 2^{me} classe mixte ; fr. 600. — Examen le 27 septembre, à 9 heures.

Donneloye. Classe d'ouvrages et enfantine ; fr. 300. — Examen le 24 septembre, à 8 heures.

Apples. II^{me} classe mixte ; fr. 900. — Examen le 28 septembre, à 8 heures.

La Rippe. 2^{me} classe mixte ; fr. 800. — Examen le 29 septembre, à 9 h.

Le Chenit. (*Combe du Moussillon*). Classe mixte ; fr. 700. — Examen le 1^{er} octobre, à 8 heures.

RÉGENTS

Mutrux. Classe mixte ; fr. 1400. — Examen le 20 septembre, à 8 heures.

Denges. Classe mixte ; fr. 1400. — Examen le 24 septembre, à 9 heures.

Poliez-Pittet. Classe mixte réformée ; fr. 1400. — Examen le 22 septembre, à 8 heures.

Echallens. Classe catholique des garçons ; fr. 1400. — Examen le 26 septembre, à 9 heures.

Corcelles s/Chavornay. 1^{re} classe mixte ; fr. 1400. — Examen le 29 septembre, à 8 heures.

Instruction publique et Cultes.

(SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE)

Un concours est ouvert pour la nomination d'une maîtresse d'études et d'ouvrages du sexe à l'école normale des filles.

Fonctions : 20 heures de leçons par semaine. Surveillance générale de l'établissement.

Avantages : 2000 francs par an pour toutes choses.

Les inscriptions seront reçues au Département de l'Instruction publique et des Cultes, jusqu'au 6 octobre, à 6 heures du soir.

Instruction publique et Cultes.

SERVICE DES CULTES

Le département de l'Instruction publique et des Cultes accorde congé aux membres du corps enseignant secondaire qui se rendront à la réunion annuelle de Rolle, le samedi 29 septembre.